

Commune de Mespaul

PROGRAMME VOIRIE 2017

ACTE D'ENGAGEMENT

Maître d'Ouvrage :

Commune de MESPAUL

55 rue de la Mairie

29420 MESPAUL

Assistance à Maîtrise d'ouvrage :

Haut Léon Communauté



Marché n°201703VRD/MESPAUL

Le présent marché, concernant les travaux du Programme Voirie 2017, est passé entre la personne ci-dessous dénommée « **le Prestataire** » et la Commune de MESPAUL, ci-dessous, dénommée « **la Collectivité** », représentée par le Maire en exercice.

ARTICLE 1 - Prestataire

Je, soussigné (nom, prénom, qualité)

.....

agissant, en vertu des pouvoirs à moi conférés, au nom et pour le compte de

.....

dont le siège social est à

.....

ou agissant en mon nom personnel, domicilié à

.....

inscrit au registre du commerce (ou des Métiers) de

.....

le

sous le n°

immatriculé à l'INSEE sous le n°.....

faisant élection domicile à.....

après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.) et des documents qui y sont mentionnés,

M'ENGAGE, sans réserve, à assurer la prestation prévue dans le cadre du présent marché conformément aux stipulations des documents susvisés et dans les conditions définies ci-après.

ARTICLE 2 – Montant du marché

2-1 Montant de l'offre

L'évaluation de l'ensemble des travaux telle qu'elle résulte du détail estimatif, est :

Montant Hors TVA :	
TVA au taux de 20,00%, soit :	
Montant TVA incluse :	
Arrêté en lettre à :	

2-2 Décomposition en tranches

Tranche	Montant hors TVA	Montant TVA	Montant TVA incluse
Ferme			
Conditionnelle	Sans Objet	Sans Objet	Sans Objet

ARTICLE 3 – Dispositions financières

Les prix sont **fermes actualisables**.

Le calcul des coefficients d'actualisation, délai et date de début d'exécution des prestations, les pénalités de retards sont précisés dans la CCP.

ARTICLE 5 – Avance forfaitaire

Conformément à l'article 87 du code des marchés publics et dans ses conditions d'application, le titulaire :

- refusent de percevoir l'avance forfaitaire
- acceptent de percevoir l'avance forfaitaire.

ARTICLE 6 - Paiements

Les sommes dues au titulaire seront réglées par acompte mensuel au fur et à mesure de l'avancement des travaux dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception par le maître d'ouvrage de la demande d'acompte.

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de huit points.

Une indemnité forfaitaire fixée à 40 € par jour de retard s'ajoute également au paiement des intérêts moratoires. (Décret N°2013-269 du 29/03/2013)

Le paiement sera fractionné en fonction de l'avancement des travaux.

La Commune de MESPAUL se libérera des sommes dues par elle au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit :

- du compte ouvert au nom de.....
- sous le numéro.....
- à.....

J'affirme, sous peine de résiliation du plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens (ou à mes torts exclusifs), que ladite société (que je) ne tombe pas sous le coup de l'interdiction édictée par l'article 50 de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952.

Fait à

Le

Pour le Prestataire

[Nom, prénom, qualité du signataire]
[Mention manuscrite 'lu et approuvé']
[Tampon et signature]

Est acceptée la présente offre pour valoir Acte d'Engagement.

Fait à Mespaul

Le

Commune de Mespaul,
Bernard FLOCH, Maire